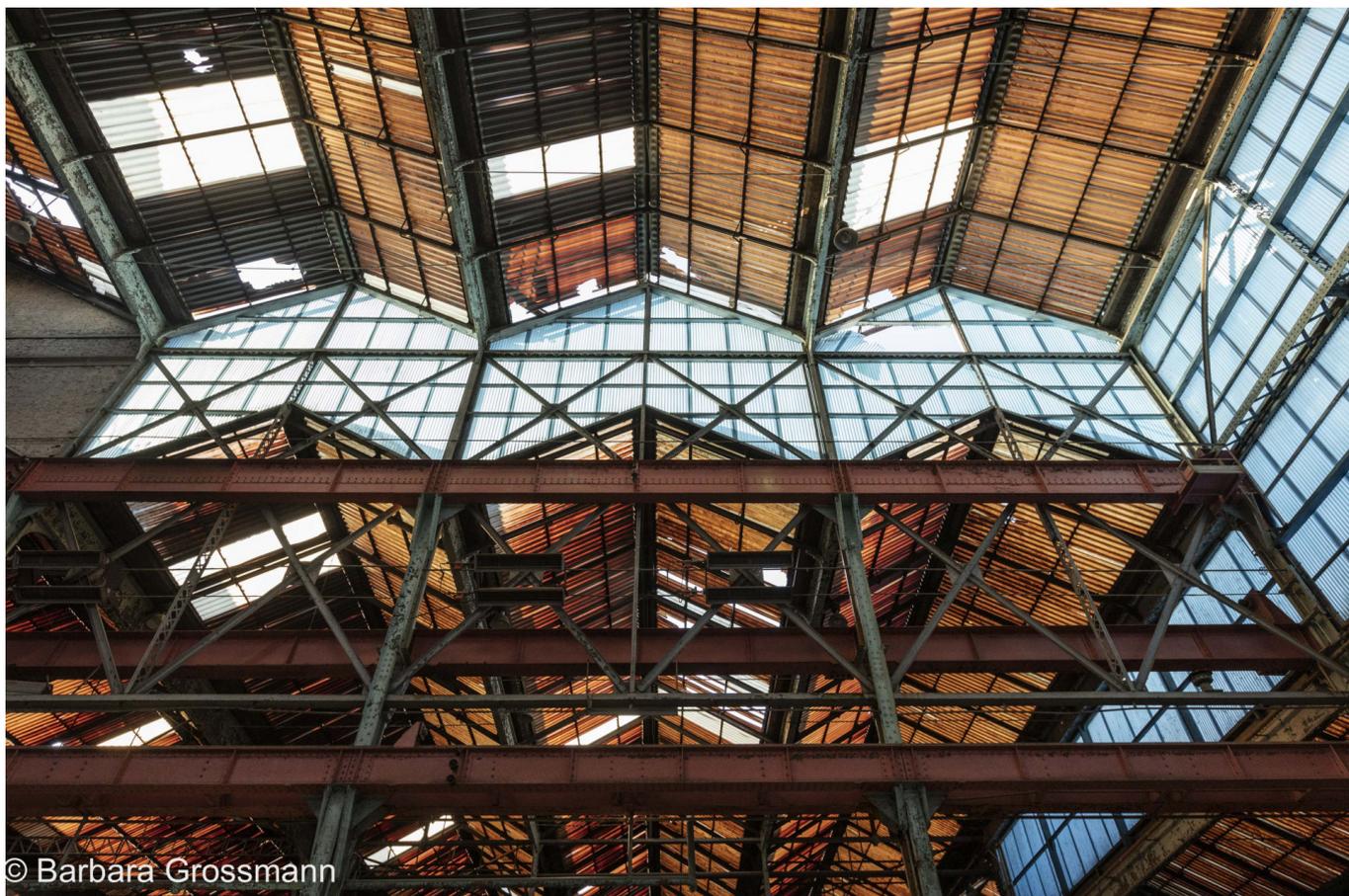


Le 28 mai dernier, 441 lauréats de l'appel à projet sur le recyclage foncier piloté par les préfets de Région ainsi que les 111 projets de l'appel à projet de l'ADEME sur les friches industrielles ont été annoncés par le gouvernement. Ce sont au total 37 sites qui bénéficieront des financements de ce Fonds friches en Région Hauts-de-France pour un total de 27,5 millions d'euros.



300 millions d'euros pour le recyclage des friches avaient été fléchés par le plan de relance en septembre 2020 sur son volet Transition écologique. L'enjeu est de taille en Région Hauts-de-France, marquée par son activité industrielle, puisque qu'il s'agit de **reconquérir le gisement foncier occupé par des friches afin de freiner l'étalement urbain**. Pour répondre à cette ambition, qui fait écho aux enjeux de la **ville durable**, deux appels à projet ont été lancés :

- Un appel à projet « recyclage foncier » piloté par les préfets de Région doté de 259 millions d'euros ;
- Un appel à projet « friches industrielles et minières » piloté par l'ADEME.

Parmi les candidatures, les projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, ainsi que les projets de requalification à vocation productive ont été priorités. Pour mémoire, les opérations portées par les bailleurs sociaux en matière de recyclage foncier étaient également éligibles, cela a été rappelé par l'URH à l'occasion d'une [séance de décryptage](#) [1] organisée le 05 février dernier.

A l'occasion de l'annonce des lauréats, le ministère de la Transition écologique a affirmé que cet appel à projet allait permettre de traiter près 1 200 hectares de friches à l'échelle nationale générant ainsi plus de 3 000 000 m² de logements - **dont près d'un tiers seront des logements sociaux** - et plus de 1 300 000 m² de surfaces à vocation économique (bureaux, commerces, industrie...).

Le fonds ADEME permettra, quant à lui, de financer 111 projets (dont 8 en commun avec l'AAP régional) :

- 36 projets sur le compartiment "travaux" pour des projets de dépollution lourde et de reconversion d'anciennes friches industrielles ou minières de type ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) - ils représentent au total 165 ha de friches traitées et

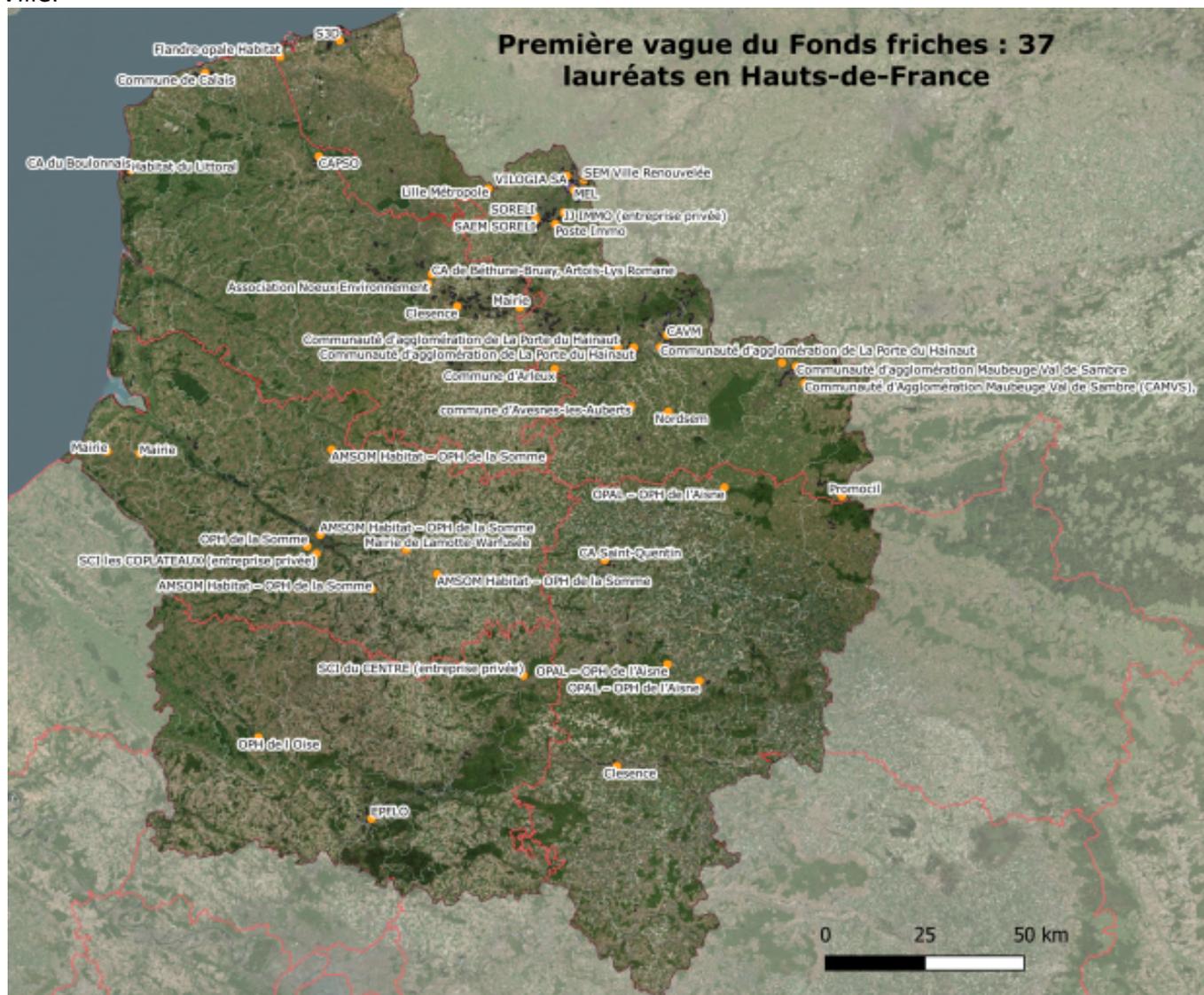
devraient générer près de 300.000 m² de logements et plus de 400.000 m² de surfaces économiques ;

- 75 projets seront financés sur le compartiment "études".

Compte tenu du nombre important de candidatures (plus de 1 100 dossiers ont été déposés dont 631 éligibles), le Premier ministre Jean Castex a annoncé le 17 mai **un complément de 350 millions d'euros au Fonds friches** à l'horizon 2022. A ce titre, le gouvernement a rappelé que « ces opérations représentent une opportunité de créer du logement, dans les zones urbaines, sans artificialiser les sols et en limitant l'impact carbone des opérations ».

Ainsi, les projets retenus sur la Région des Hauts-de-France vont permettre de produire **une nouvelle offre de logements sociaux** grâce aux bailleurs retenus tels que Clésence à Liévin et Soisson, Partenord à Maubeuge, Vilogia à Tourcoing, l'OPAC de l'Oise à Beauvais et Créil, l'OPAL à Laon ou encore Promocil à Anor.

Certains sites retenus se situent en périmètre Politique de la ville comme la friche Fives Cail à Lille, la Lainière à Wattrelos, Blanchemaille à Roubaix ou encore Usinord à Denain. Ces projets permettront de **redynamiser l'économie locale** ainsi que d'amener une diversification des fonctions et de l'offre en logements. D'autres sites sont situés en périmètre NPNRU, ou font l'objet de financements de l'ANRU. C'est le cas pour Beauvais avec l'OPAC de l'Oise ainsi que Saint-Omer avec le recyclage des friches Sega et Pelicorne également identifiées au sein de l'Action Cœur de Ville.



Carte lauréats fonds friches